

## Vos contacts

### Instrument financiers de soutien public à l'export

#### DG Trésor

##### Demandes relatives aux prêts du Trésor et au FASEP

Bureau Aide-Projet (Fininter2)  
Télédoc 542 – 139, rue de Bercy  
75572 Paris CEDEX 12  
01 44 87 19 44  
Aide-projet@dgtresor.gouv.fr  
<http://www.tresor.economie.gouv.fr/Financement-international-des-entreprises>

#### Coface Garanties publiques

Coface – Direction des garanties publiques  
1, place Costes et Bellonte CS 20003  
92276 Bois-Colombes  
01 49 02 20 00  
garantiespubliques@coface.com  
<http://www.coface.fr/Garanties-publiques>

#### NATIXIS-Direction des Activités Institutionnelles :

##### Stabilisation de taux d'intérêt

Avances remboursables, en lien avec la Direction générale de l'Armement :

(<http://www.ixarm.com/Soutenir-financierement-les>)  
BP 4 - 75060 Paris cedex 02  
2 – 4 avenue du Général de Gaulle  
94220 Charenton-le-Pont  
01 58 19 26 42 /52  
d.a.i@natixis.com

### Votre accompagnement à l'international

#### Business France

77 Boulevard Saint-Jacques  
75998 Paris cedex 14

**Standard** : 01 40 73 30 00

**Accueil Export Entreprise** : 0 810 817 817  
(prix d'un appel local)

<http://www.businessfrance.fr/>

**Contact en régions** : <http://export.businessfrance.fr/businessfrance-en-region.html>

#### Bpifrance

##### Contacts en région

<http://www.bpifrance.fr/>

##### Offre crédits-exports

Bpifrance  
Direction des Financements Internationaux  
14 rue Le Peletier  
75009 PARIS  
Pedro NOVO  
01 53 89 78 78  
pedro.novo@bpifrance.fr

##### SFIL – refinancement de crédits-exports

##### Société de financement local

1-3, rue du Passeur de Boulogne - CS 80054  
92861 Issy-les-Moulineaux CEDEX 9  
France  
refinancements-export@sfil.fr  
01 73 28 87 64



### PRÉSENTATION DES OUTILS DE SOUTIEN PUBLIC À L'EXPORT

Depuis l'été 2012, l'Etat s'est engagé dans une série de réformes de ses instruments de soutien public relatifs aux financements-export.

Qu'il s'agisse de vos démarches de prospection à l'international, de l'offre de financement à associer à votre contrat commercial ou de la couverture des risques associés à votre projet, l'Etat a rénové et complété la palette des outils financiers de soutien à l'export.

Les lignes directrices de ces réformes ont été la recherche d'une simplification, d'une modernisation et d'une amélioration de la compétitivité de ces instruments.

Cette nouvelle plaquette vous présente l'ensemble des dispositifs financiers publics qui vous accompagnent à l'international. Vous y trouverez également les points de contact au sein des partenaires de l'Etat, en charge de ces différents dispositifs. N'hésitez pas à les contacter !

**Mardi 16 février 2016**

# Un ensemble d'instruments financiers pour vous accompagner à l'international

## LA PROSPECTION DE MARCHÉS À L'EXPORT

## LE FINANCEMENT DE VOTRE DÉVELOPPEMENT ET LES NÉGOCIATIONS À L'INTERNATIONAL

## LE FINANCEMENT DE VOTRE PROJET ET LA COUVERTURE DES RISQUES EN PHASES D'EXÉCUTION ET DE PAIEMENT

### Coface garanties publiques

#### ★ Assurance-prospection

Prise en charge du risque financier du développement à l'export : avance ou indemnisation des dépenses de prospection de l'entreprise; remboursement en fonction du succès commercial sur les marchés visés.

**Financement de l'assurance-prospection (FAP)** : complémentaire de l'assurance prospection, la FAP facilite le financement par les banques des dépenses couvertes par l'AP.

**Assurance « premiers pas » (A3P)** : produit forfaitaire et simplifié à destination des TPE et PME primo-exportatrices.

### DGTrésor

#### Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP)

Dons à des contreparties publiques de pays en développement pour la réalisation d'études de faisabilité ou la démonstration de technologies innovantes permettant de mettre en valeur les industries et savoir-faire français.

## Financer votre trésorerie

### Coface garanties publiques

#### Garantie des cautions et des préfinancements (risque exportateur)

Couverture des cautions et/ou des crédits de préfinancements émis par les banques en faveur de l'entreprise dans le cadre de contrats d'exportation.

### Bpifrance

#### ★ Prêt de développement export

Financement du besoin en fonds de roulement et des investissements (croissance externe, création de filiales) des PME et ETI à l'étranger.

### Natixis DAI

#### ★ Avances remboursables

**Avances remboursables (« Article 90 »)** couvrant jusqu'à 50 % des dépenses d'industrialisation de biens de défense destinés à l'export.

*Les sous-traitants d'exportateurs peuvent également bénéficier de ces avances depuis fin 2012 (pacte Défense PME).*

## Vous couvrir pendant la phase d'appel d'offres

### Coface garanties publiques

#### Garantie de change

Couverture du risque de change supporté par l'entreprise lors des phases de négociation et de déroulement des contrats commerciaux à l'étranger.

### Natixis DAI

#### ★ Stabilisation de taux d'intérêt

Possibilité de réserver un taux fixe associé à un crédit assuré par Coface, pour le compte de l'État, au stade de l'offre commerciale ou de figer le taux à la signature du contrat.

## Offrir une solution de financement à votre client et couvrir vos paiements

### Coface garanties publiques

#### Assurance-crédit

Couverture contre les risques d'interruption et de non-paiement des contrats commerciaux et couverture du non-remboursement de crédits-exports octroyés à des acheteurs étrangers.

#### ★ Assurance-crédit de court-terme

Couverture d'assurance-crédit des risques inférieurs à 24 mois, activable sur le fondement d'une défaillance de marché et sur une zone géographique déterminée, hors pays de l'Union européenne et pays à hauts revenus de l'OCDE. *Opérationnel au premier semestre 2016.*

### Bpifrance

#### ★ Crédit Export

Offre de crédits-exports (crédit acheteurs ou rachats de crédits fournisseurs) assurés par Coface, pour le compte de l'État, d'un montant jusqu'à 25 M€ (jusqu'à 75 M€ en cofinancement avec des banques commerciales) présentés par des PME/ETI (y.c. filiales de grands groupes).

### DGTrésor

#### ★ Prêts du Trésor

**Prêts non concessionnels** : dispositif de prêts directs du Trésor en euros à des États étrangers pour des montants indicatifs compris entre 10 M€ et 70 M€.

**Prêts concessionnels** (ex-dispositif Réserve Pays Émergents -RPE) : prêts du Trésor à des États étrangers assortis de conditions financières concessionnelles réservés à certains pays en développement.

### Coface garanties publiques

#### Assurance-investissement

Couverture d'investissements à l'étranger contre les risques politiques.

### Coface garanties publiques

#### ★ Garantie rehaussée de refinancement

Garantie inconditionnelle à 100 % couvrant les investisseurs refinançant des crédits-exports octroyés par des banques et assurés par Coface, pour le compte de l'État.

### SFIL

#### ★ Refinancement de crédits-exports

Refinancement de crédits-export de taille importante (supérieurs à environ 70 M€) - mis en place par des banques commerciales et assurés par Coface, pour le compte de l'État - par la Société de financement local (SFIL) avec rachat de créance ab initio.

### Coface garanties publiques

#### ★ Garantie pure et inconditionnelle

Garantie inconditionnelle à 100 % couvrant les risques de non-remboursement de crédits-exports octroyés dans le cadre d'exportations d'avions et d'hélicoptères civils. *Cette garantie peut depuis 2013 bénéficier à tous les avions de transport et hélicoptères civils.*

### Bpifrance

#### ★ Avance + Export

Avance de trésorerie sur les créances à l'export librement utilisable, accordée par la mise en place d'une ligne de crédit confirmée en contrepartie de la cession de créances.

### Coface garanties publiques

#### ★ Garantie de change sur flux de factures

Couverture du risque de change des équipementiers PME ou ETI de la filière aérospatiale au titre des contrats-cadre libellés en dollar américains avec les grands donneurs d'ordre du secteur.

## Couvrir vos investissements à l'étranger

### Bpifrance

#### Garantie de projets à l'international

Couverture contre les risques économiques des fonds propres investis à l'étranger (hors Union Européenne) par une entreprise française pour créer ou développer une filiale ou acquérir une société (réservé aux entreprises jusqu'à 460 M€ de chiffre d'affaires).